

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 29 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 23 avril 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 45
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 49

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Florence BELLAMY, Céline SORNIN-FEUILLET, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Frédéric ENEE, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Michel SOUTUMIER a donné pouvoir à Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER a donné pouvoir à Céline SORNIN-FEUILLET, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE.

Était absent : Rodrigue SIMEON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260429-17 : AG_ELECTION REPRESENTANTS CST

Madame la Présidente rappelle la délibération 20220608-4 du 8 juin 2022 relative à la composition du Comité Social Territorial, il a été, notamment :

- **DECIDER** de fixer à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de représentants suppléants au comité social territorial.
- **DECIDER** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le comité social territorial

Le conseil communautaire doit se positionner sur :

- La désignation des représentants du collège employeur au sein du comité social territorial (CST), à savoir 4 membres titulaires et 4 membres suppléants,

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|---------------------|
| 1 - Stéphanie LEBERRURIER | 1 - Valérie LAMBERT |
| 2 - Jérémie DESGUEE | 2 - Sylvie HARIVEL |
| 3 - Sandra LEMARCHAND | 3 - Thierry PAY |
| 4 - Stéphanie URBAIN | 4 - Thierry LECRES |

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les représentants du collège employeur au sein du comité social territorial (CST) comme suit

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|---------------------|
| 1 - Stéphanie LEBERRURIER | 1 - Valérie LAMBERT |
| 2 - Jérémie DESGUEE | 2 - Sylvie HARIVEL |
| 3 - Sandra LEMARCHAND | 3 - Thierry PAY |
| 4 - Stéphanie URBAIN | 4 - Thierry LECRES |

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

